



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

5798/87 (Presse 52)

1155th meeting of the Council

- Internal Market -

Luxembourg, 7 April 1987

President: Mr Paul DE KEERSMAEKER
State Secretary for European Affairs
of the Kingdom of Belgium

Netherlands:

Mr P.R.H.M. VAN DER LINDEN

State Secretary
for Foreign Affairs

Portugal:

Mr Victor MARTINS

State Secretary
for European Integration

United Kingdom:

Mr David ELLIOTT

Deputy Permanent Representative

o

o

o

Commission:

Lord COCKFIELD

Vice-President

BORDER CONTROLS

The Council resumed its discussions on the series of questions arising in connection with the easing of border controls.

It agreed that, to prepare for further discussions, the Presidency should be asked to ensure that work in this sector progressed alongside discussions by the Ministers for Justice and the Interior, further to the meeting held in London last October.

RIGHT OF RESIDENCE

The Council continued its discussions on the right of residence, devoting particular attention to the questions of sickness insurance schemes, the level of resources required for students and beneficiaries of the right of residence.

The Council agreed to ask the Permanent Representatives Committee to continue examining the unresolved questions and to report back to its meeting in May.

MUTUAL RECOGNITION OF DIPLOMAS

The Council held an initial detailed discussion of the proposal for a Directive on a general system for the recognition of higher-education diplomas awarded on completion of vocational courses of at least three years' duration. The debate focused on two key aspects of the proposal: the status and nature of the ability test as an alternative to the period of supervised practice and the scope of the Directive.

At the close of these discussions, the Council asked the Permanent Representatives Committee to continue examining the various unresolved points to allow it to reach an agreement in principle on the basic problems at a forthcoming meeting.

Bruxelles, le 6 avril 1987

433

Note BIO(87) 87 aux bureaux nationaux
cc/ aux membres du Service du Porte-Parole

Préparation Conseil Marché Intérieur du 7.4.1987 à Luxembourg
(E. Reuter)

Trois points figurent à l'ordre du jour de ce Conseil. Au stade actuel, il paraît peu probable que les discussions du Conseil pourront aboutir à des décisions. En effet, plusieurs délégations dont la France ne seront pas représentées au niveau ministériel. Cependant, ce sont les difficultés que la France a avec deux de ces dossiers qui bloquent les solutions.

Facilitation du contrôle aux frontières

La proposition sur la table consacre le libre passage des ressortissants communautaires aux points de frontières internes, sauf à prévoir des contrôles par sondage. Dans les faits, ceci ne vaudrait que pour les passages par voie terrestre. La présidence propose l'adoption d'une directive à application limitée dans le temps (1er janvier 1988 jusqu'au 31 décembre 88). Dans ce contexte, afin de permettre au Danemark de maintenir l'union scandinave des passeports, la frontière entre la RFA et le Danemark serait considérée comme une frontière extérieure de la Communauté. La délégation britannique cherche à exclure le lien fixe trans-Manche de cet arrangement, en tout cas cet arrangement ne devrait pas s'étendre au-delà de 1990 pour cette raison. Les délégations française et allemande exigent des progrès parallèles sur trois autres dossiers (harmonisation des exigences minimales pour l'octroi de visas aux ressortissants de pays tiers pour leur entrée dans la Communauté, garantie de réadmission des clandestins dans les Etats membres dont ils viennent et coordination communautaire en matière de droit d'asile).

Droit de séjour

Ce dossier a peu évolué. La proposition de la Commission, sur la table depuis 8 ans, concerne l'élargissement des droits fondamentaux garantis par le Traité aux catégories de citoyens non productifs, à savoir les retraités et les étudiants. Le dossier est bloqué par la préoccupation française concernant la prise en charge des frais médicaux de résidents non assurés (cela concerne les retraités sans ressources). D'autres questions en discussion concernent la nécessité pour les étudiants de faire la preuve qu'ils disposent de ressources matérielles et les droits éventuels pour les membres de la famille de la personne admise au bénéfice du droit de séjour.

Reconnaissance mutuelle des diplômes

La proposition de la Commission prévoit que l'Etat membre d'accueil peut demander à un migrant communautaire de se soumettre à un stage de supervision si des différences importantes existent entre le contenu et la durée de la formation supérieure dans cet Etat et l'Etat d'origine ou si la définition

de l'activité professionnelle concernée y est substantiellement différente. Certaines délégations ont introduit dans la discussion la possibilité de faire subir au migrant un examen d'homologation. Le migrant pourra choisir entre le stage et l'examen. Un certain nombre de délégations voudrait exclure du champ d'application de la directive des professions liées au service public (enseignement, professions juridiques etc.).

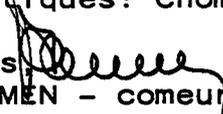
Parmi les points "A" on peut signaler la décision concernant la ratification par la Communauté en tant que telle de la convention internationale sur le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises. Il s'agit d'un système de classement des marchandises comprenant environ 5.000 dénominations appelé à remplacer la nomenclature de Bruxelles (qui date de 1950). La ratification par la Communauté est importante pour permettre l'entrée en vigueur de ce système à partir du 1er janvier 1988. En effet, le système ne peut entrer en vigueur que s'il est ratifié au moins par 17 Etats.

Conseil Consommateurs du 7.4.1987 à Luxembourg, voir BIO(87) 86.

Rendez-vous de midi du 6.4.1987

Matériel diffusé :

IP 144 - Pèlerinage aux racines de l'Europe
Discours de M. Clinton Davis à Birmingham
Statistiques: Chômage, 2.87.

Amitiés 
H. PAEMEN - comeur

note bio (87) 87 (suite 1 et fin) aux bureaux nationaux
cc aux membres du service du porte parole

conseil marche interieur du 7 avril 1987 a luxembourg (e.reuter)

le conseil a consacre deux heures de discussions au dossier concernant l'allegement des controles aux frontieres interieures sans faire de progres. la presidence belge avait espere obtenir un accord de principe, mais bien que les delegations aient pu confirmer leur accord sur le principe d'une directive limitee dans le temps (1er janvier 88 au 31 decembre 1990), les problemes connus - caracteristiques specifiques du lien fixe transmanche, parallelisme de progres entre allegement des formalites et traitement des ressortissants d'etats tiers, statut de la frontiere germano-danoise en tant que frontiere dans le cot
ntexte
du renforcement des frontieres exterieures - demeurent.

meme situation bloquee en ce qui concerne le droit de sejour des citoyens non productifs, retraites et etudiants. la france a indique qu'elle accepterait une directive limitee dans le temps pour verifier leur preoccupation relative a la prise en charge des frais medicaux. la grece a evoque l'exigence de la preuve de ressources qui pourrait empecher les etudiants grecs de faire leurs etudes dans l'autres pays de la communaute. pour rencontrer des soucis du portugal, la presidence a propose que le montant des ressources exigees d'un etudiant ne peut depasser le minimum vital reconnu dans le pays d'accueil. la france a maintenu sa reserve concernant l'exercice du droit de sejour par des membres non ressortissants d'

un pays cee de la famille d'un resident. elle estime que l'exercice de ce droit doit= etre regi par le droit national. le dossier est renvoye au coreper. le president a constate avec amertume qu'aujourd'hui on avait recule plutot qu'avance.

malgre un ton legerement plus positif, les discussions sur la reconnaissance mutuelle des diplomes n'ont pas non plus permis d'enregistrer des progres.

lord cockfield a rappele qu'en ce qui concerne les modalites d'homologation et d'examen d'aptitude evoquees par les delegations, une premiere tentative d'harmonisation des titres universitaires - la solution ideale - avait echoue. tirant les lecons de cet echec, la commission avait propose la reconnaissance mutuelle (assortie d'un stage d'adaptation en cas de differences substantielles entre formations). maintenant on assistait au retour des vieux demons, les reserves des delegations aboutiraient a introduire la necessite de refaire une formation complete dans le pays d'accueil. lord cockfield a aussi mis en garde contre les positions des organisations professionnelles plus interessees a la protection des situation de monopole et des chasses gardees qu'a la libre circulation. le conseil devrait plutot honorer les attentes legitimes des citoyens europeens.

.../..

en ce qui concerne le champ d'application de la directive, les delegations française et hellénique ont maintenu leur position visant à exclure les professions relevant de la fonction publique, notamment dans l'enseignement, la situation concernant les enseignants n'a pas évolué non plus.

les pays-bas ont fermement déclaré qu'ils ne souhaiteraient pas d'exceptions à la directive.

sous points divers, les pays-bas ont plaidé pour que le conseil adopte le règlement prospectus pour l'émission de titres boursiers encore sous la présidence belge (probablement eco/fin en mai).

le bilan de ce conseil peut se résumer par une phrase du président, m. de keersmaker : "l'europe des citoyens est en panne."

amities
e. reuter.

